
M.E.S., Numéro 130, Vol.2, septembre – octobre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 11 octobre 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, septembre - octobre 2023

LA RECONNAISSANCE DES MÉRITES ACADÉMIQUES ENTRE DEUX EAUX :

le jury universitaire et la libre opinion, qui dit mieux ?

par

Sylvain SHOMBA KINYAMBA

*Professeur Ordinaire, Faculté des Sciences Sociales
Université de Kinshasa, Membre titulaire de l'ACCOS*

Résumé

À la question comment se consacre la reconnaissance des compétences du personnel académique à l'université, la présente étude soutient que cet exercice se déploie parallèlement, s'effectue par deux groupes d'évaluateurs : le jury investi et celui fantôme. L'enquête menée dans ce contexte, confirme que chaque camp a sa part dans l'appréciation des dissertations doctorales.

La présente étude a principalement tourné son regard sur le groupe non investi, sans voix, en vue de bien pénétrer ses méandres, ses mystères. Aussi, ses procédés et moments d'évaluation, son climat et étendue de délibération ainsi que la confrontation qu'il établit par rapport à la décision du jury légal, sont déclinés dans cette étude.

Mots-clés : *jury universitaire, libre opinion, reconnaissance, mérite académique, opinion publique, deux eaux*

Abstract

To the question of how the recognition of the skills of academic staff at the university is devoted, the present study maintains that this exercise is deployed in parallel, is carried out by two groups of evaluators: the invested jury and the ghost one. The survey carried out in this context confirms that each camp has its part in the appreciation of doctoral dissertations.

The present study mainly focused its attention on the non-invested, voiceless group, with a view to fully penetrating its meanders, its mysteries. Also, its processes and moments of evaluation, its climate and scope of deliberation as well as the confrontation it establishes in relation to the decision of the legal jury, are presented in this study.

Keywords : *university jury, free opinion, recognition, academic merit, public opinion, two waters*

INTRODUCTION

La vie universitaire, on le sait bien, reste jalonnée par des épreuves et des évaluations destinées à consacrer les aptitudes du récipiendaire. Mais, l'université n'évoluant pas en dehors de la société, et même en son sein, d'autres jurys diffus, entendez, la libre opinion se greffe dans ce registre d'évaluation.

Ce parallélisme s'invite depuis la salle et le moment où se déroule la défense d'un mémoire de licence ou de diplôme d'études supérieures, et beaucoup plus encore la thèse de doctorat, étape ciblée dans la présente réflexion. Alors que le jury officiel nommé par l'autorité académique siège en rituel légal, une autre évaluation se chuchote dans le public réuni pour la circonstance et surtout au moment où le jury officiel se retire pour aller délibérer à huis clos et même juste après la proclamation de la mention attribuée à l'impétrant. Bien plus, l'évaluation libre opinion rattrape le lauréat dans sa phase de prestation tout au long de sa carrière.

C'est donc autour de l'évaluation formelle et informelle que se trouve posée la problématique qui guide la présente réflexion qui tente de savoir entre les deux appréciations, laquelle renseigne mieux sur la vraie valeur du lauréat. Ce texte comporte cinq points : brèves discussions des concepts clés, démarche méthodologique suivie, exposé des composantes d'évaluation de la thèse de doctorat, données de terrain recueillies et analyse des résultats. Un mot de la fin met un terme à l'ensemble de la dissertation.

I. DISCUSSIONS DES CONCEPTS CLÉS

1.1. Opinion publique

Concept polysémique, opinion publique dans son sens populaire revêt une connotation péjorative qui le rapproche de la rumeur, de la vulgarité. Dans cette étude, son sens s'oriente vers ce que lui confèrent les sciences humaines et sociales, et plus particulièrement la sociologie et la psychologie. Pour V. Carlino et C. Mabi, cette expression désigne « le processus par lequel se forment l'ensemble des jugements portés publiquement sur un sujet donné ainsi que les groupes d'individus qui y prennent part ». Plus loin, les auteurs rappellent que l'opinion publique doit être comprise, sans être substantialisée, comme un phénomène complexe et difficilement appréhendable, constitué de multiples entités aux positionnements souvent contradictoires et parfois conflictuels. Il s'agit ici de déterminer si l'opinion publique peut être assimilée à un collectif ou si elle ne représente qu'un agrégat d'opinions très diverses et sans lien les unes avec les autres.

Dans son sens courant, opinion publique se rapporte à un jugement de valeur, en fonction des sujets qui opinent, des objets à propos desquels ils se prononcent, et des contextes d'expression. Elle émane de la conversation ordinaire, où l'opinion est presque toujours spontanée, au sens où le sujet peut l'exprimer sans y être invité.

Certes, *opinion publique* ne traduit pas la réalité débattue dans la présente réflexion, mais elle reste tout de même accolée, proche du syntagme *libre opinion* qui s'y trouve au cœur et que nous abordons dans les lignes qui suivent.

1.2. Libre opinion

Cette expression que nous plaçons dans le contexte de chuchotement, de partage, de concertation auquel se livrent les membres du personnel scientifique de l'Université de Kinshasa (Unikin) lors de la défense privée, et surtout publique des thèses de doctorat a pour synonymes : *liberté de conscience, liberté de pensée*.

En effet, libre opinion se définit très simplement comme : *ce qui n'est pas soumis à des contraintes ; qui n'est pas en captivité ; qui n'est pas entravé, qui s'effectue sans contrainte extérieure, qui se pratique sans appareillage ; qui a la possibilité de penser, d'agir, de s'exprimer selon ses propres choix*.¹ Le dictionnaire Toupie nous livre sa signification plus élaborée en ces termes : *la liberté d'opinion désigne la liberté fondamentale que possède chaque individu de penser comme il le souhaite ou d'avoir des opinions contraires à celles de la majorité*.²

¹ <https://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/libre+opinion>

² www.toupie.org/Dictionnaire/Liberte_opinion.htm

1.3. Reconnaissance

Ce substantif a un sens à chaque fois qu'un individu, un groupe ou une institution valide une identité revendiquée par autrui ou le crédite d'une certaine valeur sociale. L'acte de reconnaissance peut être formel ou informel.³ Ici, formel renvoie au jury nommé par le Recteur et informel se rapporte à des groupuscules issus des rangs de membres du corps scientifique, artisans de libre opinion.

Ce balisage conceptuel étant accompli, passons à présent à la démarche méthodologique déployée dans l'acquisition des données et lors de l'examen de celles-ci.

II. TOUCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les données réunies dans cet article proviennent essentiellement de l'observation participative et de l'observation attentive. Le premier aspect est lié à nos participations répétées à des séances de soutenance de thèse en qualité de promoteur ou de président ou encore de membre effectif de jury. En ces différents statuts, nous entendons tout ce que relèvent nos collègues en plénière comme en délibération à huis clos. De même, nous suivons bien les mimiques, les approbations comme les répréhensions lâchées spontanément séance tenante par l'assistance, notamment celle avisée en la matière (chefs de travaux, assistants). Cette participation doublée de cette attention, nous permettent depuis quelques décennies de nous documenter largement sur les attitudes, les propos et les actes posés par ces deux jurys parallèles.

Même alors, considérant la sensibilité du sujet abordé, nous nous sommes obligé d'effectuer une enquête comprenant des questions d'identification des sujets et celles se rapportant à leurs opinions vis-à-vis des questions à éventail retenues pour la circonstance. Cette investigation a été facilitée par l'usage des tablettes comportant le logiciel *KoboToolbox*. La Faculté des sciences sociales, administratives et politiques essentiellement, les facultés des sciences économiques et de gestion, de droit, de lettres et sciences humaines de l'Unikin complémentirement, ont servi des sites d'enquête. La raison du choix a été essentiellement géographique, cela se comprend lorsqu'on sait que nous-même auteur, sommes attaché à la première faculté citée dans cette série. À l'issue de l'enquête, 68 protocoles dûment remplis nous ont livré des données intéressantes et diversifiées grâce auxquelles les débats ont été engagés.

À propos de la conduite d'une recherche doctorale et de son évaluation par le jury, il est nécessaire de nous souvenir que celle-ci ne peut être efficiente que si elle est bien lancée.⁴ Il est donc indispensable de mettre de l'ordre dès le départ en vue d'assurer sa mise en œuvre future et surtout de garantir les capacités dont les candidats doivent disposer par les biais des stratégies et des plans cohérents. Ce qui n'est pas toujours le cas, car il s'observe souvent des tensions lors de la constitution des comités d'encadrement de recherche doctorale et davantage à l'occasion de la composition des jurys *ad hoc*. Plusieurs enjeux y surviennent. De même, dans les rangs

³ LIZÉ, W, Reconnaissance, sociologie in www.universalis.fr/encyclopedie/reconnaissance-sociologie/#

⁴ MICHAUD, C. « POUMAY, M., TARDIF, J. et GEORGES, F. (2017). *Organiser la formation à partir des compétences : un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur*. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur, 364 p. ISBN : 978-2-8073-0785-8 », *Recherche & formation*, vol. 88, no. 2, 2018, pp. 152-155 ; SHOMBA KINYAMBA S., *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2016.

de libre opinion, des alliances se tissent parfois en faveur ou en défaveur du récipiendaire, voire de l'un ou l'autre membre de jury légal.

Ainsi prenant en compte la divergence des intérêts tant au niveau de jury légal que de jury parallèle, notre objet d'étude s'inscrit dans une configuration dominée par des contradictions, des tensions, des oppositions, des conflits au point que le choix de l'approche dialectique s'est invité, mieux imposé pour la meilleure saisie possible de tous ces méandres.

III. MISSIONS DU JURY LÉGAL

Le jury composé de sept membres dont cinq effectifs et deux suppléants pour attester que l'auteur a réussi ou échoué et pour déterminer le degré de sa réussite ou de son échec et donc sa mention ainsi que sa cote exacte, les membres du jury, dans leur évaluation normative, apprécient les compétences de l'auteur⁵. Cette évaluation porte sur trois composantes : la valeur intrinsèque de la thèse, sa valeur extrinsèque et les prestations du récipiendaire le jour venu.

3.1. Valeur intrinsèque de la thèse

Les membres du jury apprécient les compétences de l'auteur en considérant d'abord, avant tout et essentiellement son travail écrit (le fond). Cet examen porte sur les points synthétisés ci-dessous :

- la qualité finale du travail de thèse de doctorat, tient d'abord, avant tout et surtout au fond du travail écrit, dont la part est nettement prépondérante dans l'évaluation globale (3/4 environ) ;
- la valeur du fond du travail écrit est déterminée par sa nature, son niveau, son envergure, son degré d'interdisciplinarité, son degré d'originalité, sa profondeur, son degré de spécialisation, sa pertinence, sa portée et son intérêt, la valeur de son apport... et parfois, de son volume ;
- la valeur du fond d'un travail scientifique est fonction du sujet du travail ainsi que de la problématique de l'étude choisie ; de l'hypothèse de solution retenue ; de la méthodologie utilisée (techniques, méthodes, approches) ; du plan de rédaction arrêté ; de l'enquête menée (enquête documentaire, enquête de terrain, enquête de laboratoire) ; de la documentation utilisée (quantité et qualité), des données rassemblées et exploitées (quantité et qualité), de leur interprétation... ; de l'argumentation développée (quantité et qualité) et de son articulation ; des résultats obtenus ; des conclusions tirées des résultats et des perspectives qui s'en dégagent, et enfin, de l'apport du travail.

3.2. Valeur extrinsèque de la thèse⁶

- La forme du texte écrit est aussi un aspect important, car elle constitue le second élément essentiel fondant la qualité finale du travail de fin de cycle universitaire ;

⁵ Lire GIRET J.-F., « Introduction : Pourquoi débattre des compétences non académiques ? », Formation emploi, vol. 130, no. 2, 2015, pp. 7-11.

⁶ Lire SHOMBA KINYAMBA S., *Thèse de doctorat : Essence, impératifs, typologie et apport*, Bruxelles, ICREDES, 2014 ; BAUVET S., « L'accessibilité aux outils d'identification et de développement des compétences transversales : un enjeu d'égalité sociale », Administration & Éducation, vol. 161, no. 1, 2019, pp. 73-79.

- La valeur de la forme du travail écrit se mesure à la valeur d'une série d'éléments parmi lesquels :
 - les qualités générales de l'écriture, c'est-à-dire de l'expression écrite : style, clarté, précision, concision ;
 - les qualités générales de la composition et plus particulièrement de la pensée : cheminement, logique, cohérence, précision, rigueur, niveau, intelligibilité, pertinence, nature, efficacité, richesse, fécondité, variété, complexité, profondeur, originalité, équilibre, exactitude ;
 - le contenu de la bibliographie, des références bibliographiques, des citations et, s'il y a lieu, des figures, des tableaux, des textes et auteurs, des illustrations photos et des annexes dont on apprécie, entre autres, la pertinence, la crédibilité et l'efficacité ;
 - la qualité de la présentation du travail : soin de la couverture et de l'impression des pages, interlignes, marges, et conformité avec les normes et les instructions en vigueur.

3.3. Prestation du récipiendaire face au jury

- Au départ, l'artisan de la thèse est considéré comme l'auteur présumé, à confirmer devant le jury. La qualité finale du travail de thèse tient aux aptitudes de l'auteur lui-même lors de la séance de la défense orale (privée et publique).
- Au cours de cette soutenance, la particulière attention du jury se focalise sur : le comportement général de l'auteur lors de la défense orale ou de la soutenance privée et publique (attitudes, dispositions, gestes, tenue, voix...) et surtout ses réponses aux questions, remarques, observations, commentaires, critiques, jugements et suggestions des membres du jury.

Ces sont là, les repères de guidance de l'examen d'une thèse de doctorat. Mais, la rigueur n'est pas toujours au rendez-vous. Selon l'opinion concurrente, très souvent, à l'Unikin, la mention accordée par le jury légal se montre élevée par rapport aux prestations de l'auteur, rarement proportionnelle et très rarement à l'encontre des intérêts de l'impétrant. C'est pour cela que cette évaluation ouvre la voie à des chuchotements, à des critiques parfois désobligeantes à l'endroit du jury et/ou du récipiendaire du jour. C'est là, répétons-nous, une fois de plus, le point focal de la présente réflexion.

IV. DONNÉES DE TERRAIN

4.1. Questions d'identification

Tableau I. Ancienneté dans la carrière

Durée dans la carrière	Effectifs	%
4 ans ou plus	52	76,5
0 - 3 ans	16	23,5
Total	68	100

La variable ancienneté est pertinente, car elle a permis de privilégier les sujets dotés d'une plus longue expérience vécue dans la sphère de l'univers d'enquête. À l'issue du dépouillement, ce souci a été rencontré dans la mesure où 76,5% des enquêtés prestent à l'Unikin, site d'investigation depuis au moins quatre ans. Ils sont ainsi fondés pour émettre des avis éclairés sur les questions qui leur ont été posées.

Tableau II. Quel est votre grade ?

Grade académique	Effectifs	%
Chef de Travaux	28	41,2
Assistant 2 ^{ème} mandat	22	32,3
Assistant 1 ^{er} mandat	18	26,5
Total	68	100

Les données du tableau ci-dessus confirment celles du tableau précédent. En effet, ce dernier tableau cité rapporte que 76,5% des sujets enquêtés, comptent une ancienneté professionnelle de quatre ans au moins, ce qui corrobore l'exigence de l'ancienneté requise pour bénéficier du grade de chef de travaux ou d'assistant de 2^{ème} mandat dont les effectifs cumulés repris au tableau ci-dessus soit 41,2% et 32,3% font 73,5%. Donc, le taux de déperdition n'est que de 3%, ce qui maintient les sujets fraîchement arrivés dans la carrière qu'à hauteur de 26,5% dans l'échantillon prélevé.

4.2. Questions d'opinions

Tableau III. Assistez-vous à des séances de soutenance de thèse de doctorat ?

Avis	Effectifs	%
Très régulièrement	35	51,5
Régulièrement	26	38,2
Rarement	7	10,3
Jamais	-	-
Total	68	100

Les données du tableau ci-haut consacrent la qualification des sujets interrogés dans le statut de libre opinion en matière de soutenance privée et publique des thèses de doctorat. Le dépouillement des opinions exprimées indique clairement que les 100% d'entre les membres du corps scientifique touchés par la présente investigation assistent, même si c'est à des fréquences variables (51,5% très régulièrement ; 38,2% régulièrement et 10,3% occasionnellement), à ces séances académiques. La présente étude table ainsi, heureusement, sur leur expérience dûment vécue.

Tableau IV. En cas de participation, quelle est votre motivation essentielle ?

Avis	Effectifs	%
Me faire personnellement une opinion sur la thèse et sur son artisan	38	55,9
Me préparer pour l'avenir	27	39,7
Simple habitude	1	1,5
Soutenir moralement un « frère », un ami, une connaissance	2	2,9
Total	68	100

Il ressort du tableau ci-haut que la participation d'ailleurs massive (89,7%) des membres du corps scientifique à des séances de soutenance des thèses de doctorat, se trouve quasi exclusivement motivée par un intérêt académique (95,6%). De manière expressive, ils s'y obligent pour aller se faire sans médiation, leur propre appréciation (55,9%) et bien plus, pour se préparer, car ils passeront tôt ou tard par ce rituel (39,7%). Cela s'inscrit d'ailleurs, dans le droit chemin de leur formation.

Tableau V. Lorsque vous y êtes, comment vous installez-vous habituellement dans la salle ?

Avis	Effectifs	%
Aux côtés de quelques collègues membres du corps scientifique	58	85,3
Dans le public, sans distinction quelconque	10	14,7
Total	68	100

Comme il s'agit d'une participation intéressée, la place idéale reste, habituellement, aux côtés de ses homologues (85,3%). Cela se justifie aisément, car à pareille occasion, les membres du personnel scientifique qui, d'ailleurs, s'amènent par petit groupe rejoignent dans la salle, dès qu'ils repèrent l'une ou l'autre rangée non remplie mais occupée par leurs homologues.

Tableau VI. Comment se passe votre assistance à cette séance ?

Avis	Effectifs	%
Active (échanges avec les collègues)	55	80,9
Passive (silencieuse jusqu'au bout)	13	19,1
Total	68	100

L'objectif étant de s'employer à l'appréciation d'une part, de l'exposé, de la réplique des membres de jury et de la défense engagée par le récipiendaire, 80,9% des sujets interrogés ont affirmé qu'ils interagissent entre eux en chuchotant. Quoi de plus normal étant donné que chacun voudrait s'assurer que son appréciation tient la route.

Tableau VII. Si active, sur quoi échangez-vous ?

Avis	Effectifs	%
Les deux à la fois	39	70,9
Qualité du travail et du récipiendaire	9	16,4
Rigueur des membres du jury	7	12,7
Total	55	100

Les données du tableau ci-dessus renseignent que pour 16,4%, les échanges portent sur la qualité du travail et la maturité scientifique du récipiendaire ; 12,7% sur la fermeté du jury et enfin 70,9% cumulent ces deux dimensions. Il s'agit ainsi d'une appréciation bien conséquente.

Tableau VIII. À quel moment ces jurys informels se prononcent-ils sur la mention correspondante à la soutenance suivie ?

Avis	Effectifs	%
Quand le jury légal se retire pour la délibération	52	76,5
Tout au long de la séance (chuchotement)	10	14,7
Immédiatement après la proclamation du résultat par le président	6	8,8
Total	68	100

L'enquête renseigne que 76,5% des personnes interrogées profitent du moment où la séance officielle se trouve suspendue pour mieux ficeler leur évaluation de la soutenance suivie. Ce qui est bien vrai, car juste après la proclamation, la salle se vide. Toutefois, les plus pressés se prononcent progressivement (14,7%) et les plus patients

les font en se levant, c'est-à-dire juste après l'annonce du résultat par le jury officiel (8,8%).

Tableau IX. En confrontant les deux évaluations parallèles, que dire de la mention officielle par rapport à celle chuchotée ?

Avis	Effectifs	%
Rarement la même mention	42	61,8
Souvent la même mention	23	33,8
Toujours mention identique	1	1,5
Jamais la même mention	2	2,9
Total	68	100

Le rapprochement comparatif entre l'évaluation officielle et celle latente a rejeté les positions extrêmes rendues par les notions de toujours et jamais la même mention (4,4%). Ce qui veut dire que ces jurys parallèles ne sont pas dans une situation de dualité. Tantôt leurs avis convergent (33,8%), mais le plus souvent, bien que proche la mention proclamée n'est pas la même que celle attribuée dans les coulisses (61,8%). S'agit-il ici du côté du jury informel, du libertinage, des limites en termes de maîtrise des critères de délibération ou de la part du jury formel, une certaine dose de complaisance, voire de fermeté excessive ? L'heure du débat n'étant pas encore sonnée, nous répondrons à cette question plus loin.

Tableau X. À quoi attribuez-vous un tel état de jugement ?

Avis	Effectifs	%
Le jury libre opinion est plus indépendant et sincère	34	50,0
De nombreux jurys sont complaisants	26	38,2
De nombreux jurys sont avides de points (sous cotation)	8	11,8
Total	68	100

D'après les données ci-dessus, pour 50% des membres du corps scientifique interrogés, la mention retenue par le jury *libre opinion* est plus évidente, car il évalue dans l'anonymat, sans pression aucune, dans la plus grande sérénité. À cet avis principal se joint celui qui, à tort ou à raison, dénonce la complaisance des membres de jury (38,2%) par lesquels s'aligneraient ceux tirés de sa commission d'encadrement de la recherche doctorale et d'autres sur base d'une infinité d'affinités. Qui dit mieux ? Une fois de plus, la réponse suit dans les pages qui viennent.

Tableau XI. Les jurys *libre opinion* continuent-ils d'évaluer les performances des lauréats devenus professeurs associés tout au long de leur carrière ?

Avis	Effectifs	%
Oui	56	82,4
Non	12	17,6
Total	68	100

Sans ambages, 82,4% des sujets impliqués dans la présente investigation, ont affirmé que leur appréciation s'étend sur l'ensemble de la carrière des membres du corps académique. À l'inverse, 17,6% ont estimé que dès qu'un lauréat est admis dans les rangs des professeurs, il devient formateur et par conséquent, il ne fait plus l'objet d'une quelconque évaluation.

Tableau XII. Si oui, à travers quelles œuvres ?

Avis	Effectifs	%
Renommée au niveau national et international à travers ses publications et participations à des assises scientifiques	48	85,7
Qualité des enseignements assurés	7	12,5
Fonctions politiques occupées	1	1,8
Total	56	100

Interrogés sur la nature des œuvres qui introduisent une hiérarchie objective entre les professeurs d'université, pour 85,7% celle-ci est tributaire de la renommée acquise à base de la qualité et de la quantité des publications scientifiques, de la participation incessante à des conférences internationales et nationales ainsi qu'à des distinctions exceptionnelles dans l'univers de la recherche (*ranking*, société savante internationale, Académie des sciences, ...). Certes, la dimension d'enseignement n'est pas nulle, car pour 12,5% des personnes interrogées, la qualité des notes de cours ainsi que celle de leur transmission comptent, indéniablement, comme mérite pour tout professeur d'université.

Tableau XIII. Connaissez-vous quelques expressions qui traduisent cette distinction ?

Valeur	Effectifs	%
Oui	63	92,6
Non	5	7,4
Total	68	100

Parallèlement à des grades pourtant statutaires (professeur associé, professeur, professeur ordinaire), le *juge de paix* reconnaît à 92,6% l'existence des locutions qui traduisent une hiérarchisation de mérite parmi les professeurs d'université. Le tableau qui suit les révèle.

Tableau XIV. Laquelle d'entre ces expressions d'élévation serait la plus haute ?

Valeur	Effectifs	%
Grand maître	57	90,4
Maître	4	6,4
Grand professeur	2	3,2
Total	63	100

Pour peu que nous connaissions le milieu de l'Unikin, on assiste à une évolution dans la hiérarchisation des professeurs. Jadis, le terme *grand professeur* fut couramment employé pour marquer la différence vis-à-vis du *professeur tout court* ; au fil de temps, la locution *maître* est d'abord venue reléguer celle de *grand professeur* au second plan avant de subir le même sort, des années plus tard, vis-à-vis de l'expression *grand maître*. Pour rester au pied du tableau ci-dessus, retenons qu'il apparaît clairement que *grand maître* est crédité de 90,4% en tant que distinction la plus élevée en termes des mérites des professeurs d'université.

Tableau XV. Que faire pour pérenniser cette impulsion à la méritocratie ?

Valeur	Effectifs	%
Se faire admettre à une Académie des Sciences (panthéon)	38	51,5
Renforcer la solennité et allouer une prime conséquente à des lauréats du système de <i>ranking</i> instauré à l'Unikin	20	29,4
Appartenir à des sociétés savantes	4	5,9
Publier dans des revues indexées	9	13,2
Total	68	100

Toutes les assertions qui suivent valorisent le professeur d'université. Mais, une hiérarchisation transparait lorsqu'on les lit attentivement. Aussi, des membres du personnel scientifique de l'Unikin (51,5%) ont-ils placé au premier rang, la nécessité pour leurs professeurs d'aspirer intégrer un jour, une Académie des sciences de par le monde ; 29,4% rêvent, faculté par faculté, de les voir émerger au *ranking* de cette université ; 13,2% seraient fières de les trouver compétitifs au niveau des revues internationales (indexées) et même d'appartenir à des sociétés savantes (5,9%).

V. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'heure a sonné pour que soit donnée une réponse fiable et crédible à la question en apparence banale « qui dit mieux entre les deux eaux ? ». En termes explicites, entre la *piscine* (jury légal et éphémère, dissout juste après la proclamation de la mention) et le *fleuve* (jury fantôme qui délibère sans arrêt), répétons-nous, une fois de plus, quel est le groupe des maîtres-nageurs le perfectionniste ? On a, à faire là, à une interrogation courte, mais complexe et délicate. Pour mieux nous y prendre, sa réponse se scrute en quatre volets : le décryptage du profil des deux groupes d'évaluateurs, la confrontation des deux appréciations parallèles, l'évaluation au cours de la période de l'après-thèse et les mécanismes d'impulsion de la méritocratie dans les rangs des membres du personnel académique de l'Université de Kinshasa.

Suivant l'ordre de l'énumération de ces quatre points, l'observation attentive permet de déduire que les matières de réponse à la première interrogation sont logées dans les tableaux statistiques allant de 1 à 8, à la question suivante de 9 à 10, à l'avant-dernière question de 11 à 14 alors que la dernière question puise les matériaux de réponse du dernier tableau de la série.

5.1. Décryptage du profil des deux groupes d'évaluateurs

Il va de soi que les membres du jury légal ne sont pas conviés sur le banc des accusés, car ils sont tous docteurs en thèse et professeurs d'universités, sélectionnés en raison des correspondances de leur domaine de recherche par rapport à celui de la thèse déposée pour examen. Bien plus, formellement, le souci d'objectivité conduit le conseil de faculté conformément aux textes légaux, de rendre hétérogène sa proposition de jury qui intègre deux sur les trois membres du comité d'encadrement de recherche qui sont rejoints par deux professeurs du département d'attache du candidat, un de sa faculté, un de son université et un autre d'une autre université, soit un total de sept dont cinq membres effectifs et deux suppléants.

Cette armada reçoit le candidat d'abord en séance privée et si ça va bien, l'autorise à se produire en soutenance publique. Donc, ce jury a l'expertise requise et le temps voulu pour émettre des jugements conséquents sur l'œuvre soumise à sa critique. Face à une telle architecture, on est tenté de conclure que rien alors rien ne saurait perturber l'examen rigoureux d'une thèse de doctorat à l'Unikin.

Toutefois, la vie n'est pas toujours vécue comme elle est miroitée dans les lois, dans les règlements. À ce sujet, dans leur grande majorité, les Congolais répètent à satiété que dans leur pays et dans tous les secteurs de la vie, les lois se limitent, généralement, à indiquer des aspirations, mais dans les faits, elles sont ni plus ni moins des simples cartes de visite. La présente investigation a révélé quelques combines qui se trament à diverses phases du processus d'évaluation, depuis la proposition jusqu'à la nomination du jury et même des contacts la veille de soutenance privée ou publique. Certes, ces contacts illicites se montrent impactants, mais ils ne renversent pas la table.

Comme déjà effleuré ci-haut, c'est sur les membres du personnel scientifique qu'il faut démontrer qu'ils ont, oui ou non, la voie au chapitre. C'est à ce niveau qu'interviennent les données comprises sur les huit premiers tableaux portant successivement sur :

- leur ancienneté dans la carrière : 76,5% totalisent 4 ans ou plus ;
- grade : 73,5% parmi lesquels, 41,2% Chef de Travaux et 32,3% Assistant 2^{ème} mandat ;
- fréquence d'assistance à des séances de soutenance de thèse : 89,7% aux rangs desquels 51,5% le suivent très régulièrement et 38,2% régulièrement ;
- motivation essentielle de participation : 95,6% parmi lesquels 55,9% y vont pour se faire une opinion personnelle et 49,7% dans l'idée de se préparer à leur prochaine soutenance ;
- occupation de la salle : 85,3% s'installent aux côtés de quelques collègues ;
- comportement au cours de la séance : 80,9% assistance active (échanges à voix basse avec les collègues) ;
- matières des échanges : 100% d'attention sur les compétences (16,4% sur la qualité du récipiendaire et de son travail ; 12,7% sur l'objectivité des membres du jury et 70,9% sur l'ensemble des deux pôles) ;
- moment de concertation : 91,2% parmi lesquels 14,7% évaluent par épisode tout au long de la séance (chuchotement) et 76,5% lorsque le jury légal se retire de la salle pour aller délibérer à huis clos.

De ce qui précède, il ressort que ces *juges de paix* ont, sans aucun doute, le profil requis. Comme l'atteste l'enquête menée, l'échantillon prélevé regorge des sujets enquêtés titulaires du grade de Chef de travaux ou tout au moins Assistant de second mandat, comptant une ancienneté certaine, des publications scientifiques, inscrits en formation de D.E.S. voire en doctorat, dotés d'une riche expérience à travers une assistance active à des soutenances publiques des thèses motivée par le souci de se préparer pour l'avenir, séances au cours desquelles, dans la salle, ils s'installent, dans la mesure du possible, à des petits groupes qui favorisent des concertations intéressées avant de se prononcer parallèlement au jury légal, au moment où ce dernier se retire pour la délibération à huis clos.

C'est donc un exercice, à notre avis, qui les rend attentifs tout au long de la séance et les forme. Ils sont ainsi capables de donner un jugement éclairé sur la valeur du travail écrit, les compétences de l'auteur et même le sérieux qui caractérise les membres officiels du jury.

5.2. Confrontation des deux appréciations parallèles

En confrontant les deux évaluations parallèles, quels renseignements peut-on tirer ?⁷ C'est ici qu'apparaît toute l'importance attachée à l'enquête par questionnaire grâce à laquelle des avis exprimés ont été quantifiés. La majorité de sujets ayant répondu à cette préoccupation, soit 61,8%, ont affirmé que la concordance en termes de mentions attribuées par les deux jurys, arrive rarement. Pour ces enquêtés, la cotation de jury est ordinairement plus élevée que la leur. D'ailleurs ont-ils précisé par la voie des entretiens, la mention grande distinction passe depuis plusieurs années pour la plus courante, peu importe le niveau réel du travail.

Cependant, à l'inverse, 35,3% du corps scientifique touchés par l'enquête, affirment que malgré tout, les mentions retenues par les deux jurys s'accordent souvent (33,8%) voire toujours (1,5%).

Avant de clôturer ce sous-point, il importe de noter que trois avis qualitatifs ont été consacrés par les statistiques provenant de l'enquête quantitative comme renseigné ci-dessous : le *jury libre opinion* est plus indépendant que l'autre (50%) ; certains membres de jurys légaux affichent des élans de complaisance (38,2%), quelques jurys se révèlent sévères (11,8%).

Pour terminer, en dehors de l'avis tout à fait à l'extrême (2,9%) pour qui, ces mentions ne sont jamais identiques, à tout prendre, ces jugements sont absolument plausibles. Ce qui honore les deux groupes d'évaluateurs.

5.3. Évaluation au cours de la période de l'après-thèse

Sous cette rubrique, nous répondons à la question si oui ou non, les jurys continuent d'évaluer les performances des lauréats devenus professeurs associés tout au long de leur carrière ?⁸ Commençons par le jury légal. Comme déjà effleuré dans les pages précédentes, celui-ci cesse d'exister dès lors que la proclamation solennelle intervient. Dans la suite, le candidat subit l'appréciation du conseil de son département et de sa faculté en rapport avec ses promotions en grades hiérarchiques. Cette montée en grades, table sur un nombre circonscrit de publications allant, suivant le grade sollicité, de deux à quatre articles.

Ce type de promotion est essentiellement périodique, soit tous les quatre ans. Aussi, cela n'est-il pas perçu dans l'opinion critique comme des véritables contributions à la promotion de la recherche scientifique. C'est dans cette optique que l'on évoque très souvent l'allégation selon laquelle, à l'université congolaise, *dès que l'on devient professeur ordinaire, alors on tombe dans l'ordinaire*. On n'a plus rien à chercher ou à trouver.

Comme l'a attesté l'enquête à hauteur de 82,4%, le jury *libre opinion* quant à lui, observe une durée d'exercice indéterminée. Cette expertise s'évalue selon 85,7% d'enquêtés, avant tout et fondamentalement, en fonction de la renommée du

⁷ Cfr. les données des tableaux IX et X.

⁸ Cfr. les tableaux XI, XII et XIII.

professeur au niveau national et surtout international à travers ses publications d'envergure en qualité et en quantité, sans omettre ses incessantes participations à des conférences internationales, séminaires et colloques.

Pour honorer ce personnage, aux dires du jury fantôme (92,6%), les milieux universitaires congolais forgent des expressions de varappe en sa faveur. En remontant l'histoire, plusieurs locutions se succèdent les unes après les autres. Au tout début, au cours de la décennie 1980, les personnages distingués se faisaient désigner par *grand prof* ; puis *maître* dans la décennie suivante. Cette dernière expression s'est diluée avec le temps au point de venir carrément, dans la pratique, une simple désignation de tout porteur du diplôme de doctorat même non encore nommé professeur associé. C'est alors qu'une autre expression va voir le jour au cours de la décennie 2010 et se maintient jusqu'à ce jour, à savoir *grand maître* (rendu par 90,4%) que certains esprits davantage féconds, traduisaient en *kikongo*, par *kima kikanka*, sans égal, incomparable, imbattable.

5.4. Mécanismes d'impulsion de la méritocratie dans la vie académique

L'instauration du Secrétariat Général à la Recherche au sein du comité de gestion de l'Unikin depuis environ deux ans, est une force qui agit par poussée sur la noblesse de la recherche scientifique dans les rangs de membres du corps académique. Cette impulsion compte déjà, notamment, comme plus-value, pour la première fois dans l'histoire de l'université au Congo, l'émergence (68^{ème} place) de l'Unikin sur le top 100 des meilleures universités d'Afrique. En effet, pour se hisser à cette estrade, un travail de fond a été impulsé en interne. Celui-ci a conduit à la publication de *ranking* au niveau de chaque faculté et au sommet de l'ensemble de l'établissement. Depuis lors, l'université elle-même et son personnel sans distinction aucune (académique, scientifique, administratif et même les étudiants), *ont réappris à regarder les lauréats autrement*. Bien plus, stimulés et de bonne guerre, nombre de chercheurs se sont, de façon délibérée, jetés dans la danse. Le prochain *ranking* pourrait, nous en sommes persuadé, révéler de nouveaux lauréats qui siègeront aux côtés de tous premiers qui n'attendent pas se faire évacuer d'autant plus que le premier prix, n'aura été pour eux qu'un couronnement, qu'une célébration parce qu'ils baignaient depuis lors dans l'esprit de la promotion des débats scientifiques et non de simple ascension en grades.

Les membres de la libre-opinion souhaitent longue vie à cette relance de valorisation de la recherche scientifique. Pourvu, bien entendu, que ça dure. C'est ce que traduisent les données de l'enquête quantitative résumées ci-dessous à titre de réponse à la question *que faire pour pérenniser cette impulsion à la méritocratie ?*

- selon 51,5% de membres du personnel scientifique interrogés, il faut redoubler l'effort en vue de se faire admettre dans le futur à une Académie des Sciences (le panthéon) ;
- valoriser le *ranking* universitaire (29,4%) par l'octroi des récompenses substantielles qui inciteraient tous les autres à donner le meilleur d'eux-mêmes ; aspirer à appartenir à des sociétés savantes (5,9%) et continuer à publier dans des revues indexées (13,2%).

Quels enseignements tirer de ces pages osées sur un sujet aussi complexe et délicat, vis-à-vis duquel nous sommes à la fois sujet et objet de la recherche ? Cela nous amène à noter le mot de la fin.

CONCLUSION

Les publications scientifiques constituent le fondement de la carrière du professeur d'université. Cette fonction ne devrait pas se limiter à celle d'un simple enseignant qui effectue occasionnellement des travaux de recherche. Si l'on pouvait savoir à quel ciel les distinctions honorifiques reprises ci-haut envoient les lauréats et par ricochet, les alma mater auxquelles ils sont attachés. L'Unikin est sur la bonne voie, mais elle doit continuer, persévérer.

Pour revenir et conclure sur la question qui dit mieux entre le jury officiel et celui fantôme, à notre avis, chacun de deux a sa part de contribution dans l'édification dans la construction de la société savante. Sans plaider pour une forte récusation du jury légal, le seul par lequel vient le diplôme suprême (doctorat), il y a tout de même lieu de l'accompagner sur le chemin de son affermissement. En outre, celui qui n'existe pas, existe même si, par figure de style, nous l'avons nommé fantôme. Ces évaluateurs sans qualité et surtout sans voix, s'expriment aujourd'hui à travers cet article qui suscite débat, et il faut bien qu'il y en ait un, mérite d'être écoutés. Un débat vaut le coup bien entendu pour construire et non pour démonter les briques de sa fondation, désormais perceptible voici peu à l'Unikin.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUVET S.. « L'accessibilité aux outils d'identification et de développement des compétences transversales : un enjeu d'égalité sociale », *Administration & Éducation*, vol. 161, no. 1, 2019, pp. 73-79.
- GIRET J.-F., « Introduction : Pourquoi débattre des compétences non académiques ? », *Formation emploi*, vol. 130, no. 2, 2015, pp. 7-11.
- <https://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/libre+opinion>
- www.toupie.org/Dictionnaire/Liberte_opinion.htm
- LIZÉ W., Reconnaissance, sociologie in www.universalis.fr/encyclopedie/reconnaissance-sociologie/#
- MICHAUD, C. « POUMAY, M., TARDIF, J. et GEORGES, F. (2017). *Organiser la formation à partir des compétences : un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur*. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur, 364 p. ISBN : 978-2-8073-0785-8 », *Recherche & formation*, vol. 88, no. 2, 2018, pp. 152-155.
- SHOMBA KINYAMBA S., *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2016.
- SHOMBA KINYAMBA S., *Thèse de doctorat : Essence, impératifs, typologie et apport*, Bruxelles, ICREDES, 2014.